



Attention... Le zéro phyto est arrivé dans le jardinage amateur....

# Le zéro phyto dans nos jardins

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.

# Loi Labbé

Après les collectivités en 2017, depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.



5408714



5553632

# Loi Labbé

Les pesticides chimiques : il s'agit des herbicides, des fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces

...

Les pesticides de biocontrôle, d'origine naturelle à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

# 2019, il faut rapporter ses pesticides !

- Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine.
- Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Renseignez-vous auprès de votre commune ou sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

# Des solutions alternatives existent pour nos jardins!

## Quelques pistes :

- Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

- Agir en amont des problèmes :

Pour le jardinier amateur, il est avant tout nécessaire de bien connaître sa terre, les plantes, la faune pour anticiper l'apparition de ravageurs et protéger en amont son jardin, par des mesures prophylactiques.

Ce sont des méthodes et des précautions à prendre en vue d'éviter l'apparition et la diffusion des ravageurs et maladies. Ce sont des mesures simples à appliquer, de moindre coût et souvent efficaces.

Par exemple : Les haies champêtres représentent des leviers d'action importants pour favoriser les auxiliaires naturellement présents et limiter ainsi la pullulation des ravageurs



- Il est, d'autre part, primordial de prendre le temps d'observer son jardin afin d'identifier les maladies et les ravageurs le plus précocement possible et de bien estimer leur niveau de propagation dans le jardin.
- Et ne pas oublier : Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

- Enfin si le niveau d'infestation compromet les récoltes, il est alors possible d'intervenir et de protéger ses cultures.

Pour cela le jardinier amateur dispose d'une panoplie de solutions dont le biocontrôle.

Les produits de biocontrôle adaptés, sont à utiliser au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Et si nécessaire, rechercher l'information auprès de votre fournisseur, votre horticulteur.

# Les sanctions encourues

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

Comme pour les collectivités, il faudra du temps et du partage d'expériences avec ses voisins.

Un site peut également vous aider : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

avec le soutien de la Société nationale de l'Horticulture (SNHF) - en collaboration avec la Fédération Nationale des Métiers de la jardinerie, l'Académie de Biocontrôle, l'Agence française pour la biodiversité ainsi que les Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement



Le site de référence pour jardiner sans pesticide